

froides et il continue à faiblir, jusqu'à ce que la mort le délivre de son existence misérable.

Notre vache canadienne n'a souffert jusqu'ici que peu de cette maladie.

Il n'y a pas de doute que cette maladie est héréditaire, mais c'est surtout par contagion qu'elle se contracte. Elle est d'autant plus grave que, même le praticien peut se tromper, au début, sur l'état d'un animal qui, lui, peut transmettre la maladie à tout un troupeau. Cependant par l'injection de la tuberculine, on peut toujours déterminer s'il y a tuberculose.

Il n'y a pas de traitement possible, l'hygiène seule peut prolonger la maladie.

L'on connaît aujourd'hui un mode sûr de découvrir la tuberculose, c'est l'injection de la tuberculine.

Lorsqu'on constate que la tuberculine a révélé l'infection chez un animal, on doit abattre celui-ci immédiatement, le faire brûler, ou enterrer ses restes profondément.

Si jamais les autorités, quelles qu'elles soient, venaient à votre secours, cultivateurs, donnez-leur votre concours et secondez-les dans la mesure de vos forces.

N'hésitez jamais à abattre une bête contaminée, dans votre troupeau, car vous la perdrez tôt ou tard, et vous en perdrez d'autres avec.